Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20261029-2026_13_121-DE

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Lézardrieux dûment convoqué s'est réuni à la salle Yves Cadic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JÉZÉQUEL Yves, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, Mme KERLEAU Aline, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann,

Représentés :

Mme CEILLIER Christine par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves
M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine
M. LE MARÉCHAL Matthieu par procuration à M. PEILLET Sébastien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme CAMUZARD Morgane

Assistait également : Mme HENRY Anne-Hélène, Secrétaire Générale

Date d'envoi de la Convocation : 21 octobre 2026

DÉLIBÉRATION 2026-13-121 : CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Rapporteur : M. le Maire

Étant donné la charge de travail requise et la nécessité de mener une réflexion approfondie sur ces sujets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des groupes de travail dédiés à :

a- L'organisation du « Pré-Chant de Marins » : Lézardrieux souhaite organiser, en collaboration avec Paimpol et l'association du Festival du Chant de Marins, un « Pré-Chant de Marin ». Les bateaux seront accueillis la veille du festival Paimpolais. Des concerts et des activités pourront être organisés autour de cet évènement. Il est plus facile pour les

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20261029-2026_13_121-DE

bateaux de se présenter à Lézardrieux la veille et de rejoindre Paimpol directement. La mise en œuvre de ce dispositif requiert un travail pointu.

b- « Élaboration du bulletin municipal » : l'objectif est de produire 2 bulletins municipaux par an. Dans un premier temps, un travail de conception est à mener :

1) Définir le format du bulletin,
2) Établir le plan et l'organisation,
3) Déterminer les objectifs de ce bulletin.

Le premier bulletin va nécessiter un travail de structure plus conséquent que les autres qui seront normalement beaucoup plus fluide. Une parution en mars et une parution en octobre serait souhaitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'approuver la création de deux groupes de travail dédiés à**
  - **o L'organisation du « Pré-Chant de Marins »**
  - **o L'élaboration du bulletin municipal**
- **Fixer la composition de ces groupes de travail comme suit :**
  - **o L'organisation du « Pré-Chant de Marins » :**

Président : Sébastien PEILLET
Membres : Louis HIREL, Jean-Pierre HAMON, Marine LE GONIDEC, Fabienne LE BRIAND

- **o L'élaboration du bulletin municipal :**

Président : Aline KERLEAU
Membres : Christine CEILLIER, Laurence CERISIER, Guillaume JÉZÉQUEL et Gilles ALLAIN

- **Dire que ces groupes se réuniront au besoin sur convocation de leur président ;**
  - **o Le groupe de travail « Pré-Chant de Marins » établira, à l'issue de chaque réunion, un compte rendu qui sera diffusé aux membres du Conseil Municipal.**
  - **o Le groupe de travail : « Élaboration du Bulletin Municipal » établira, si cela est pertinent, un compte rendu qui sera diffusé aux membres du Conseil Municipal le cas échéant.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CAMUZARD Morgane
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire